

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>Présents votants</i> : 10	<i>Pour</i> : 10+1 procuration	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-neuf, le 30 octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC, Date de la convocation du Conseil Municipal : le 23 octobre 2019.

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	Présente	MOUTIER Chantal	Présente
BAZINET Bernard	Présent	LEONARD Roger	<i>Absent</i>	PELLEVOISIN Joël	Présent
BARTEAU Etienne	<i>Absent</i>	MALLEMANCHE Valérie	<i>Absente</i>	PEYRAZAT Pierre	Présent
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	Présent	PIALHOUX Laurent	Présent
GRASSET Marie- Madeleine	Présente	METIFEU Francis	Présent	ROUMAT Gérard	Présent

ABSENT(S) EXCUSE(S): Valérie MALLEMANCHE (procuration Pierre PEYRAZAT)

ABSENTS: Jean-Gérard ABBES, Etienne BARTEAU, Roger LEONARD, Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent PIALHOUX

2019-48 Adressage : Dénomination des voies - tableau des voies et des chemins

Conformément à la délibération 2018-32 du 25 avril 2018 décidant de la mise en place de l'adressage sur l'ensemble de la commune, il appartient désormais au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité la création des voies suivantes :

Typologie de la voie	Nom de la voie	Type de numérotation sur la voie	Longueur de la voie en mètre
Allée	de la Gane	Métrique	191
Chemin	de Maisonneuve	Métrique	1492
Chemin	de Nauvialle	Classique	1063
Chemin	Blanc	Classique	1351
Chemin	de Lacour	Classique	968
Chemin	de Rochezide	Classique	410
Chemin	du 14 Juillet	Classique	266
Chemin	de Font de Pique	Métrique	1005
Chemin	de Leygurat	Métrique	475
Chemin	de l'Alambic	Métrique	311

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 08 novembre 2019
Page 1 sur 3



Chemin	du Roc	Métrique	357
Chemin	du Coutelier	Métrique	946
Chemin	du Clos Neuf	Métrique	920
Chemin	de la Fruitière	Métrique	757
Chemin	des Vergnes	Métrique	225
Impasse	des Prairies	Classique	48
Impasse	de Boudignac	Métrique	381
Impasse	du Puits	Classique	31
Impasse	de la Poste	Classique	62
Impasse	Félicie Brouillet	Classique	66
Impasse	des Landes	Métrique	311
Impasse	des Cèpes	Métrique	56
Impasse	des Suchaux	Métrique	99
Impasse	de Pouzol	Métrique	495
Impasse	des Petits Champs	Métrique	722
Impasse	de Grayaulles	Métrique	1461
Impasse	de Tignac	Métrique	362
Impasse	du Moulin de Tignac	Métrique	598
Impasse	du Ménichou	Métrique	524
Impasse	des Adranos	Métrique	56
Impasse	du Couchant	Métrique	56
Impasse	des Iris	Métrique	113
Impasse	de la Brousse	Métrique	139
Impasse	Pécout	Métrique	190
Impasse	de la Garélie	Métrique	301
Impasse	de la Poutine	Métrique	599
Impasse	des Bénétières	Métrique	235
Impasse	des Oiseaux	Métrique	83
Impasse	de Château Renaud	Métrique	700
Impasse	de l'Aérodrome	Métrique	199
Lotissement	la Cornadelle	Classique	178
Place	de la Mairie	Classique	70
Place	de l'Eglise	Classique	104
Route	de Laubanie	Métrique	1345
Route	de l'Etang Millau	Métrique	1144
Route	de Tous Vents	Métrique	1860
Route	du Bandiat	Métrique	3412
Route	des Charentaises	Métrique	4485
Route	de Roubadières	Métrique	1429
Route	de la Forêt	Métrique	1909
Route	de la Brigade RAC	Métrique	2132
Route	des Taverneries	Métrique	1232
Route	de la Roderie	Métrique	1173
Route	du Moulin de chez Pey	Métrique	496
Route	du Merrandier	Métrique	1895
Route	de la Plage	Métrique	1090
Route	de Pierre Tanche	Métrique	1674
Route	du Marché de Piégut	Métrique	1557
Route	des Châtres	Métrique	759
Route	du Tonnelier	Métrique	3238
Route	de Pont de Cosse	Métrique	1305

Route	de Lacour	Métrique	755
Route	de la Tricherie	Métrique	562
Rue	du Périgord Vert	Classique	1092
Rue	d'Abjat	Classique	1050
Rue	de Saint-Estèphe	Classique	806
Rue	du Four à Chaux	Classique	178
Rue	Maguy	Classique	131
Rue	du Jardin Public	Classique	307
Rue	des Chadauds	Classique	466
Rue	des Clédoux	Classique	351
Rue	des Viradis	Métrique	519
Rue	des Lavandières	Métrique	101
Rue	des Sources	Métrique	70
Rue	des Abeilles	Métrique	210
Rue	des Ecoles	Classique	152
Rue	du Champ de Foire	Classique	91
Rue	du Château d'Eau	Classique	843
Rue	du Cimetière	Classique	555
Rue	des Fontaines	Métrique	673
Rue	du Lavoir	Métrique	364
Rue	des Lilas	Métrique	150
Rue	de l'Espéranto	Métrique	141
Rue	des Granges	Métrique	136
Rue	Mélie	Métrique	174
Rue	Guitard	Métrique	130
Ruelle	de l'Eglise	Classique	82
Ruelle	du Rocher	Classique	106
Zone d'Activité	du Point du Jour	Métrique	474

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 08 novembre 2019
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT




Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 08 novembre 2019
Page 3 sur 3

AR PREFECTURE

024-212400162-20191030-2019_48-DE
Regu le 14/11/2019